

ARRÊTÉ 2021-112 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment des articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018, modifié ;
- Vu** l'arrêté électoral 2021-82 du 26 mars 2021 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;

Arrête :

Article 1^{er} : Candidatures recevables

Sont déclarées recevables pour l'élection des représentants des personnels aux Conseils des UFR, Instituts et Département, régie par l'arrêté susvisé, les listes de candidatures suivantes :

UFR ASSP

Collège A (6 sièges à pourvoir), liste intitulée « Memento audere semper » composée de :

- 1/ Stéphane CHRETIEN
- 2/ Corinne ROSTAING
- 3/ Bruno MILLY
- 4/ Sophie BEROUD
- 5/ Gilles RAVENEAU
- 6/ Michèle CROS

Collège B (6 sièges à pourvoir), liste intitulée « Allons y... » composée de :

- 1/ Cécile FAVRE
- 2/ Thibaut RIOUFREYT
- 3/ Estelle BONNET
- 4/ Julien BONDAZ
- 5/ Bianca BOTEÀ
- 6/ Spiridon FRANGUIADAKIS

Collège BIATSS (3 sièges à pourvoir), liste intitulée « ASSP BIATSS » composée de :

- 1/ Cécile WOLF
- 2/ Alexis LAURENT
- 3/ Anne DE CRESCENZO

UFR LANGUES

Collège B (1 siège à pourvoir) candidatures de :

- Maria da Conceição COELHO FERREIRA
José Carlos DE HOYOS PUENTE
Emilie MAGNAT, liste intitulée « vers l'enseignement des langues de demain »

UFR LESLA

Collège A (1 siège à pourvoir), liste intitulée « Pour l'UFR LESLA. Olivier Bara » candidature de :
Olivier BARA

Collège B (2 sièges à pourvoir), liste intitulée « EC LESLA collège B » composée de :
1/ Marie-Pascale HALARY
2/ Bruno MARTINIE

Collège BIATSS (1 siège à pourvoir), liste intitulée « BIATSS LESLA » candidature de :
Mathias CHASSAGNEUX

UFR SEG

Collège A (1 siège à pourvoir), liste « construire ensemble » candidature de :
Emilie LANCIANO

UFR T&T

Collège A (1 siège à pourvoir) candidatures de :
Sébastien SOULEZ
Eric THIRAULT

Collège BIATSS (2 sièges à pourvoir), liste intitulée « BIATSS UFR TT » composée de :
1/ Sylviane ORSAT
2/ Jennifer DIAS

IETL

Collège A (1 siège à pourvoir) candidature de :
Emmanuel DOCKES

Collège BIATSS (1 siège à pourvoir) candidature de :
Florence CERUTTI

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Collège BIATSS (1 siège à pourvoir) candidature de :
Pascal ROZET

ISPEF

Collège A (1 siège à pourvoir), liste intitulée « Avanti ! » candidature de :
Denis POIZAT

IUT

Collège BIATSS (2 sièges à pourvoir) candidatures de :
1/ Jenny FISQUET
2/ Sandy LIOBARD

Collège autres enseignants (1 siège à pourvoir) candidature de :

Catherine WALKER

CIEF

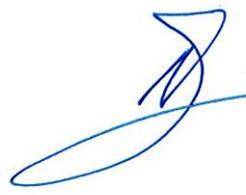
Collège des chargés d'enseignement (1 siège à pourvoir) candidature de :

Soulaf HASSAN

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des UFR, Instituts et Département concernés et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 15 avril 2021



Nathalie DOMPNIER